

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## LYXOR ULTRA LONG DURATION EURO GOVT FTSE MTS 25+Y (DR) UCITS ETF - C-EUR (le "Fonds")

ISIN: FR0012538148 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.  
Géré par Lyxor International Asset Management S.A.S. ("LIAM")

### Objectifs et politique d'investissement

L'objectif d'investissement est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse de l'indice "FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 25Y+ (Mid Price) Index" (Bloomberg Code: FMMP1255) ("l'Indice de Référence"), libellé en Euros et composé des titres ayant une maturité supérieure à 25 ans, sous indice du FTSE MTS Eurozone Government Bond Index investment Grade All Maturity, qui est un indice de type "Total Return" pondéré par pays, composé de titres émis par les gouvernements des États membres de la zone Euro.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplication directe, à savoir en investissant principalement dans les composants de l'Indice de Référence.

Afin d'optimiser la réplication de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage, ainsi qu'à des opérations de cessions temporaires garanties de titres. L'éventuelle utilisation de ces techniques est indiquée sur le site [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com). La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com).

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : titres de créances internationaux, OPCVM, autres instruments financiers.
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 3 ans.
- **Classification**: Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 CET et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

### Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le fonds ou de son indice de référence. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 5 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 5 indique que dans des conditions normales de marché une perte modérée de votre capital est possible, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour significativement et avec une vitesse notable, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de crédit** : Si la qualité de crédit d'un émetteur vient à changer (ce qui peut faire évoluer le risque de défaut de la part de l'émetteur comme la valeur des obligations concernées), le Fonds pourrait en être affecté.

## Frais

Les frais que vous payez permettent de couvrir les coûts de gestion du Fonds, y compris les coûts de promotion et de distribution. Ces frais diminuent la performance potentielle de votre investissement.

Pour plus d'informations concernant les frais, veuillez vous référer à la section Frais du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com).

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée applicables sur le marché primaire uniquement :</b>	Non acquis au compartiment : au maximum le plus élevé entre (i) <b>50 000</b> euros par demande de souscription et (ii) <b>5 %</b> de la valeur d'actif net par action multipliée par le nombre actions souscrites. Acquis au compartiment : <b>au maximum 0.15 %</b> de la valeur d'actif net par action multipliée par le nombre actions souscrites.
<b>Frais de sortie applicables sur le marché primaire uniquement :</b>	Non acquis au compartiment : au maximum le plus élevé entre (i) <b>50 000</b> euros par demande de rachat et (ii) <b>5 %</b> de la valeur d'actif net par action multipliée par le nombre actions rachetées. Acquis au compartiment : <b>au maximum 0.15 %</b> de la valeur d'actif net par action multipliée par le nombre actions rachetées.
Sur le marché primaire, le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut demander à son conseiller financier ou à son distributeur le montant exact des frais d'entrée et de sortie. <b>Lors d'un investissement via une bourse où le Fonds est coté, aucun frais d'entrée / de sortie ne s'applique, mais d'éventuelles commissions de courtage peuvent être appliquées.</b>	
Frais prélevés par le Fonds sur une année.	
<b>Frais courants :</b>	0,10 %.
Le montant des frais courants communiqué ici est une estimation. Cet estimé reflète la baisse des frais de gestion effective depuis le 13 octobre 2017. Le montant indiqué ci-dessus correspond au taux applicable après cette date et différera du montant exact des frais encourus durant une année complète incluant la période antérieure à ce changement. Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus.	
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances particulières	
<b>Commission de performance :</b>	Néant.

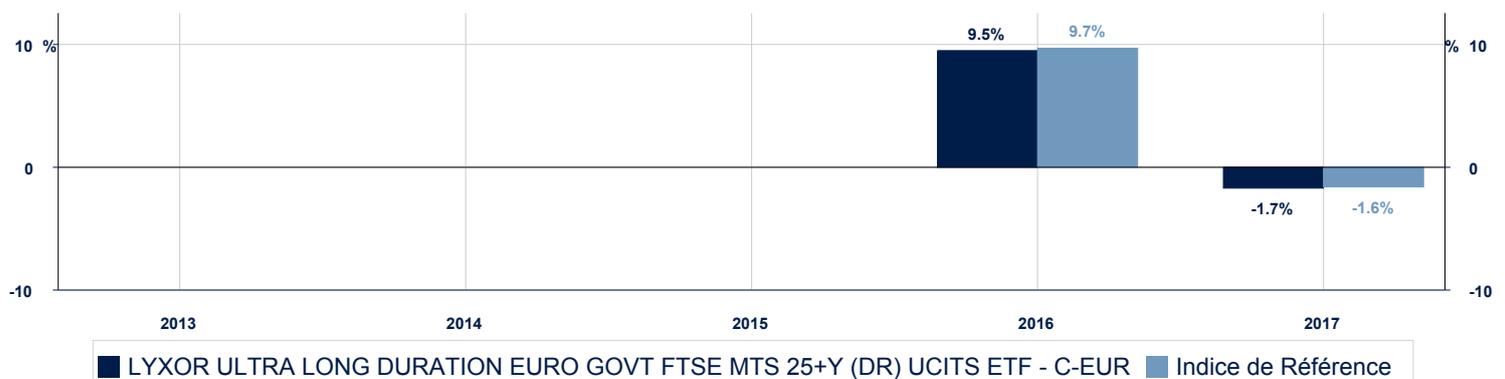
## Performances passées

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

La performance est indiquée en Euro (EUR), nette de tous les frais à la charge du Fonds.

Le Fonds a été créé le 2 mars 2015.

### PERFORMANCE ANNUELLE DE LYXOR ULTRA LONG DURATION EURO GOVT FTSE MTS 25+Y (DR) UCITS ETF - C-EUR (en %)



## Informations pratiques

- **Dépositaire** : Société Générale.
- **Fiscalité** : la législation fiscale applicable dans l'Etat membre où le Fonds est domicilié peut affecter les investisseurs.
- **Informations supplémentaires** : le prospectus, la valeur liquidative et autres informations concernant les catégories d'actions (le cas échéant), sont disponibles à l'adresse [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com).

Les détails sur la politique de rémunération sont disponibles à l'adresse [www.lyxor.com](http://www.lyxor.com).

Le Prospectus, les détails de la politique de rémunération ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels du Fonds, sont disponibles en français ou en anglais, gratuitement et sur demande, auprès de LIAM, Service Clients, 17, Cours Valmy, Tours Société Générale 92800 Puteaux, FRANCE.

La responsabilité de LIAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du Fonds Ombrelle. L'actif et le passif des différents compartiments du Fonds ombrelle sont ségrégués en vertu de la loi qui lui est applicable. Les règles de conversion de parts entre compartiments sont détaillées (le cas échéant) dans le prospectus du Fonds ombrelle.

LIAM et le Fonds sont agréés en France et réglementés par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur présentées ici sont exactes et à jour au 27 avril 2018.